

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

SOMMAIRE. — ITALIE : Evénements de Florence. — Nouvelles de la Toscane. — Nouvelles de la Sicile. — Assemblée nationale. — CHRONIQUE PARISIENNE. — NOUVELLES DE LYON. — Nouvelles étrangères. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : Le Sergent de la Bérésina.

Lyon, 19 Avril 1849.

Elections.

Les élections qui approchent donnent naissance à une foule d'intrigues, et mettent toutes les ambitions en mouvement ; chaque parti secoue son drapeau, et enlève la poussière qui en obscurcissait la couleur ; chaque parti se met en campagne en songeant à son intérêt particulier, et le grand, le véritable intérêt de la France est mis en oubli. Au milieu de cette confusion, les ambitions personnelles se font seules jour, et les sentiments de la nation, les vœux et les desirs du pays sont entièrement négligés.

En présence d'un fait pareil, en présence d'une division aussi malheureuse, il faut que le parti du 10 décembre s'organise et se maintienne uni ; il faut placer les élections de la législative sous l'invocation du sentiment qui a fait l'élection du président ; il faut, en un mot, que ce grand nom de Napoléon, avec les idées de force et de puissance qu'il représente si glorieusement, plane encore sur nos votes.

Le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte, au lieu de marcher en avant comme il le désirait si ardemment, a dû se défendre contre les attaques dont l'accablait d'implacables rancunes, des haines de parti et des jalousies rivales.

Comment veut-on qu'un pouvoir tiraillé à chaque instant, combattu à chaque pas, soupçonné dans chacun de ses actes, incriminé jusques dans ses inten-

tions, puisse concevoir et exécuter un plan, poursuivre une idée, réaliser une amélioration. Telle a été la situation du président de la République et de son ministère en face de l'Assemblée nationale. Cette difficulté va finir ; il faut que l'Assemblée législative contribue à en effacer les effets.

Pour cela, une seule chose suffit : qu'on nomme des citoyens dévoués à l'ordre et à la liberté, dont Louis Napoléon Bonaparte est la vigoureuse expression, des citoyens franchement dévoués à leur pays, à ses intérêts, à ses besoins, à ses affections, à son progrès ; que ces citoyens aient une haute probité, un courage à toute épreuve, et le problème sera résolu, et les obstacles seront surmontés, et la France entrera enfin dans l'ère de prospérité que nous désirons tous pour elle.

Le Président contribuera à cette œuvre de toutes ses forces, de tout son pouvoir. Nos lecteurs savent si nous sommes dévoués au peuple, aux travailleurs surtout, à leur bien-être et à leur instruction ; c'est ce but, l'objet constant de nos efforts que nous voulons poursuivre ; c'est ce but pour lequel nous demandons le concours de tous les bons citoyens.

Laissez les partis s'agiter et se débattre dans leurs querelles égoïstes ; laissez les flatteurs s'épuiser en promesses, les ambitieux se ruiner en programmes ; mais ayez le regard fixé sur le président de la République, et nommez, pour l'aider dans sa tâche magnifique, des représentants droits et honnêtes comme lui, et comme lui désintéressés et pleins de tendresse pour le peuple.

Nos relations nous permettent des communications rapides avec l'Ain, la Loire et l'Isère. Ce n'est donc pas seulement dans le département du Rhône que nos conseils sont entendus, mais aussi dans les trois départements désignés ci-dessus. Partout les périls sont les mêmes : industrie et agriculture, ouvriers et paysans, tous ont le même intérêt, tous doivent prendre les mêmes précautions, et poursuivre aujourd'hui

la réalisation de la pensée si puissamment exprimée au 10 décembre.

Voici les conclusions du rapport fait par la commission chargée d'examiner la proposition de M. Pierre Leroux, tendant à faire rembourser par l'Etat à ses créanciers, le 6e de la dette consolidée (soit un milliard) en papier de circulation, dit bons d'impôt.

« Au reste, citoyens représentants, toutes ces théories de papier-monnaie et autres panacées sociales dont nous sommes inondés depuis un an, ne sont pas neuves ; dans tous les temps, lorsque la société a été ébranlée par une commotion violente, on le a vu surgir, dans le monde politique, comme les topiques des charlatans autour du lit d'un malade, ou comme les mauvaises pensées dans le cœur d'un homme qui se ruine. Heureusement le bon sens public fait promptement justice de ces chimères. Mais il est temps, il est bien temps pour la France que l'épreuve actuelle finisse. La reproduction incessante de toutes ces vieilles rêveries tient en échec le commerce, l'industrie, l'agriculture, dont M. Pierre Leroux se préoccupe, à si juste titre, et le plus sûr moyen de raviver ces trois grandes sources de la prospérité nationale, c'est de repousser ces rêveries par une réprobation énergique et définitive.

« Par toutes ces raisons, votre comité des finances, dont j'ai l'honneur d'être l'interprète, vous propose de ne pas prendre en considération la proposition de M. Pierre Leroux. »

Les journaux modérés de Paris ont formé une association ayant pour but de s'entendre, de se réunir et de se mettre d'accord, autant qu'il se pourra, en tout ce qui est relatif aux élections prochaines. Il s'agit, pour eux, de faire tout ce qui dépendra de leurs efforts pour qu'aucune division ne se forme, et surtout pour qu'aucune différence, dans les listes de l'opinion modérée, ne puisse résulter de leurs publi-

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Le sergent de la Bérésina.

I.

— J'ai... j'ai...

Et faisant effort, et puisant une soudaine énergie dans tous les sentiments tumultueux qui l'agitaient excessivement, il avança vers Julie une figure toute bouleversée, serra les dents et put à peine donner passage à ces mots prononcés avec une colère concentrée :

— Le nom de cet homme, son nom, je veux savoir son nom.

Parlant d'un soudain éclat de rire, Julie s'écria :

— Vous ne le saurez pas !

— Enfer ! dit Servan, malédiction sur moi ! Mais que s'est-il passé ici ? Que se passe-t-il dans votre tête ? Vous vous êtes folle, un démon ? Au nom du ciel, pitié ! oui, pitié ! car, enfin, j'ai bien le droit de

savoir le nom de cet homme, de cet homme qui a tout détruit ; au nom du ciel, le nom de cet homme ?

— Eh ! quand vous le saurez, le nom de cet homme, que ferez-vous ?

Emporté par un sentiment qu'il n'osait encore appeler de son nom véritable, notre pauvre sergent s'écria :

— Je le tuerai.

Un nouvel éclat de rire de Julie, un éclat de rire immodéré vint porter à son comble l'exaspération de Servan, qui, portant la main à sa tête, dit :

— Mais c'est à en devenir fou !

— Je vais vous dire le nom de cet homme, dit Julie : cet homme est un brave qui s'est vaillamment battu pour l'honneur et la gloire de la France ; il porte de nobles cicatrices et a fait nos plus glorieuses campagnes. Cet homme s'est battu en Espagne.

— Moi aussi je m'y suis battu.

— En Allemagne...

— Moi aussi !

— En Russie...

— Moi aussi !

— Cet homme m'a sauvé à ce passage funeste de la Bérésina, où périt ma pauvre mère !

— Et toi ! qu'entends-tu ? c'est donc...

— Oui, c'est vous que j'aime, que j'ai aimé comme on aime un père, et que j'aimerai, quand vous voudrez, comme on aime un noble et loyal époux.

Servan, transporté, hors de lui, croyant d'abord faire un rêve, éprouvait un embarras charmant et presque risible. La transition, bien que très légère et très naturelle, était aussi par trop brusque. Julie vint encore à son secours.

— N'est-ce pas que tu aimeras bien ta bonne, ta petite femme, que tu lui permettras de t'appeler mon empereur ?

Et un regard qu'une vive tendresse illumina, accompagna ces paroles.

— Toujours, toujours je t'aimerai, Julie, mais je crains de succomber à tant de joie ! Un bonheur si imprévu !

— Je te sauverai, comme tu m'as sauvée.

— Oh ! qui m'eût dit que cette petite fille que je reçus dans mes bras...

— Serait un jour ta femme, et qu'elle ne voudrait porter d'autre nom que le tien.

L.

FIN.

ations.

Déjà quatre journaux ont adhéré à cette association, et des conférences ont été tenues entre leurs rédacteurs pour lui donner une base stable. C'est un bon exemple à suivre; nous le signalons aux journaux des départements.

On lit dans le *Sémaphore* du 18 avril :

Hier a commencé l'embarquement du matériel de la division Guesvilliers sur la flotille arrivée de Toulon et composée, comme nous l'avons dit hier, des frégates à vapeur l'*Albatros*, l'*Orénoque*, le *Labrador*, le *Christophe-Colomb* et des corvettes le *Ténare*, le *Vélocé* et l'*Infernal*. L'amiral Tréhouart qui avait arboré son pavillon sur l'*Albatros*, l'a transporté sur le *Ténare*.

Probablement les troupes s'embarqueront aujourd'hui. Il n'est plus permis de révoquer en doute le but de cette expédition qui se rend à Civita-Vecchia.

Des dispositions ont été également prises à Toulon pour l'embarquement de la portion de la division expéditionnaire qui est cantonnée aux environs de cette ville. Voici ce que nous lisons, à cet égard, dans le *Toulonnais* :

« L'autorité supérieure militaire a reçu, hier dimanche, par le télégraphe, l'ordre de faire embarquer immédiatement, sur les bâtiments composant la flotille expéditionnaire réunie sur notre rade, la batterie de 8 qui se trouvait ici, le train, une quantité considérable d'outils de génie, l'ambulance et un grand approvisionnement de projectiles. Les bâtiments ont envoyé des corvées pour activer ces préparatifs, qui ont donné lieu à un mouvement extraordinaire.

« Les troupes stationnées dans le Var, c'est-à-dire, le premier bataillon de chasseurs à pied, et les bataillons de guerre des 20^e de ligne et 22^e léger, ont reçu en même temps l'ordre de se tenir prêts à s'embarquer au premier signal.

« Un certain nombre de vapeurs ont fait route aujourd'hui pour Marseille, où ils vont prendre des troupes.

« La frégate l'*Iphigénie*, qui devait partir au premier jour pour Brest, a reçu contre-ordre, et fait partie maintenant de la flotille expéditionnaire, ainsi que la gabarre la *Provençale*.

« Ces forces navales sont placées sous le commandement du contre-amiral Tréhouart. »

Nous ne recevons d'Allemagne que des nouvelles incertaines sur les hostilités du Schleswig. On porte l'armée danoise à 30,000 hommes; mais elle se tient sur la défensive. Son but actuel est d'empêcher l'envahissement du Jutland.

A Francfort, l'Assemblée nationale se montre encore une fois irrésolue. Il est certain que les représentants des provinces autrichiennes sont rappelés; des mesures ont été proposées pour combattre l'effet de ce rappel; l'urgence en a été réclamée, mais écartée par la majorité de l'Assemblée.

La situation des Autrichiens en Hongrie est fort critique; tous leurs efforts se réduisent à couvrir la capitale, la ville de Pesth, en attendant des renforts. La Russie doit, dit-on, fournir une armée; 30,000 hommes sont rappelés d'Italie. On ignore les projets ultérieurs de Bismarck; mais ce général a fait preuve de tant de persévérance et d'esprit de ressource, dans la défaite, que les coups qu'il se prépare à porter peuvent devenir redoutables, à présent que plusieurs victoires lui ont assuré la confiance de son armée.

Les journaux autrichiens se répandent en paroles fort amères contre le parlement de Francfort.

Rien, à Berlin, ne sort du nuage dans lequel les derniers événements ont enveloppé le cabinet. On ne reparle pas de la prise de possession du vicariat de l'empire par le roi de Prusse.

Italie.

Turin, 16 avril.

Les événements de la Toscane ont produit ici une impression favorable sur tous les esprits; les libéraux en veulent à ces misérables républiques qui n'ont rien fait pour l'indépendance italienne, et les conservateurs voient avec plaisir tomber les artisans de désordre qui s'étaient abattus sur notre pauvre Italie comme des vautours sur une proie.

Le gouvernement fortifié par la reddition de Gênes et par la certitude d'une paix prochaine, se montre plein de vigueur et de fermeté. Quelques conseils municipaux avaient protesté en termes inconvenants contre l'armistice, ils ont été dissous.

Notre flotte a quitté les eaux de Venise, et le 9 avril une partie de la flotte autrichienne bloquait déjà cette malheureuse cité.

ÉVÉNEMENTS DE FLORENCE.

Depuis trois ou quatre jours déjà, il régnait une grande irritation entre la population de Florence et les Livournais, qui servent de gardes-du-corps au dictateur Guerrazzi, lorsque le 11 avril cette haine fit explosion à la suite d'un incident fortuit. Les Livournais, qui s'étaient fait servir à boire dans une hôtellerie, refusèrent le paiement et tuèrent à coups de couteau la maîtresse de l'établissement.

Au bruit de cet assassinat, le peuple se réunit en tumulte et entourra les Livournais qui s'étaient réfugiés sur la place Santa-Maria-Novella. Ils chargèrent leurs armes et menacèrent le peuple qui était désarmé; c'est alors que la garde nationale intervint et qu'il y eut un combat dans lequel furent tués 10 à 12 hommes et 30 à 40 blessés. La nuit mit fin à la lutte, et l'on s'est empressé, le 12 au matin, de faire partir les Livournais.

Guerrazzi, qui s'est caché, a été déposé, la République renversée et les armes du grand-duc rétablies partout aux applaudissements de la foule.

La municipalité a pris les rênes de l'Etat jusqu'au retour du prince, auquel on a envoyé une députation.

Le parti républicain réfugié à Livourne n'y essaie pas même une résistance inutile. Tous les paysans se lèvent en masse, ils courent aux armes et réclament à grands cris leur souverain Léopold II.

Les arbres de liberté ont été abattus par ceux-là même qui les avaient plantés, et cela avec le même enthousiasme.

Un manifeste du général autrichien annonce l'entrée dans la Toscane de 10,000 hommes, et, en cas de résistance, il menace de porter à 40,000 le chiffre de l'armée d'occupation. On espère épargner à la Toscane les désagréments d'une occupation étrangère, devenue inutile par le fait du rétablissement de l'autorité grand-ducale.

Voici les détails, puisés dans une lettre particulière adressée de Florence, le 13 avril, à une maison de commerce de notre ville :

« C'est le 11 avril, avant-hier, qu'a commencé le mouvement en faveur du grand-duc. Le premier engagement a eu lieu sur la place Santa Trinita, et le combat, fort vif, a duré pendant huit jours, entre la garde nationale et le peuple insurgé d'un côté, et, de l'autre, les volontaires livournais partisans du dictateur Guerrazzi.

« La victoire s'est prononcée en faveur du grand-duc, dont l'autorité a été rétablie. La municipalité gouverne en son nom, et le 12 au matin, on a abattu tous les arbres de liberté. Le peuple des campagnes arrive en grand nombre, et l'on a agi prudemment en faisant partir les Livournais, car l'exaspération est telle contre eux, qu'on n'aurait pas pu empêcher leur massacre.

« Aujourd'hui, la ville est tranquille. Les magasins, qui ont été fermés pendant deux jours, sont ouverts comme d'habitude, et les gens sensés espèrent que, cette fois-ci, tout est bien fini. Néanmoins, on bat la générale pour réunir la garde nationale, et avoir une force armée prête à tout événement.

« Le prince régnant est attendu avec impatience, sa présence produirait le meilleur effet, et nous éviterait les Autrichiens dont on vient d'annoncer la présence sur nos frontières. »

M. Proudhon bataille encore aujourd'hui contre les ennemis de sa défunte banque, et voici, en définitive, quel est l'ultimatum qu'il leur pose :

« En attendant, voici ce que le public ne saurait pas fâché d'apprendre. Sur les instances de mes amis, et afin de prouver de plus en plus au pays mon désir de travailler, par la voie pacifique et légale, à l'émancipation du prolétariat, l'œuvre commencée par moi, sous le nom de *Banque du peuple*, sera ultérieurement reprise. L'acte de société sera revisé; la constitution de la banque du peuple sera subordonnée aux conditions suivantes : L'acquittement des amendes prononcées et à prononcer bientôt contre le *Peuple*; la continuation de la bienveillance du public, et, s'il est possible, l'augmentation du nombre de ses lecteurs; une politique moins ombrageuse et moins hostile de la part du gouvernement.

« Le *Peuple* doit à la banque du peuple, jusqu'au temps où elle pourra subsister de son propre produit, une subvention annuelle de 20,000 fr., soit un capital de 400,000 fr., car la banque du peuple

ne doit pas vivre aux dépens des souscripteurs.

« Afin d'assurer le service de cette subvention, et pour ôter au pouvoir tout prétexte, la rédaction du *Peuple* fera en sorte, à l'avenir, de substituer partout, dans ses articles, la discussion à la véhémence. La rédaction du *Peuple* croit avoir assez mérité de la démocratie socialiste pour penser qu'en retranchant quelque chose du coloris et de la vivacité de son langage, elle ne donnera pas lieu de croire qu'elle succombe à la persécution et au découragement. Entre temps, le remboursement des actions souscrites à ce jour continuera d'être effectué; la future société se passera d'actionnaires.

« Pour moi, en attendant que la liberté me soit rendue et qu'il me soit permis de remplir paisiblement les fonctions de directeur que m'avait conférées l'acte primitif, je m'institue commis voyageur de la banque du peuple à l'étranger. »

Le gouvernement a reçu, le 16 avril, la dépêche télégraphique qui suit, datée de Marseille, le 16 avril, à 9 heures du matin.

Florence, le 12 avril 1849.

« Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères :

« Une réaction, en faveur du grand-duc, vient d'avoir lieu à Florence.

« Toute la population s'est prononcée avec enthousiasme.

« M. Guerrazzi est gardé à vue.

« L'Assemblée est dissoute.

« On envoie une députation à Gênes. »

La commission chargée d'examiner la question du cumul relative au général Changarnier, nommera, jeudi, son rapporteur. Il est probable que la discussion sur cet important sujet aura lieu samedi ou lundi, au plus tard.

La querelle continue entre les acolytes de M. Proudhon et le chef de la Banque du peuple.

Voici ce que lui adresse, ce matin, un de ses anciens collaborateurs, M. de la Sagres :

« L'inconséquence et l'ingratitude dont le citoyen Proudhon vient de donner une preuve éclatante et incontestable, imposent, pour l'avenir, une autre ligne de conduite aux élan de nos sympathies. Nous ne devons donner à personne le droit de nous compromettre au-delà de nos désirs, et moins encore celui de nous attirer la persécution du gouvernement, d'un pays dont nous avons toujours cherché à mériter l'estime. Si, par malheur, il y a des hommes qui possèdent la dangereuse faculté de transformer en armes de parti les instruments destinés à la paix, ce n'est pas à nous à les seconder. »

Ainsi de l'avis de ses collaborateurs et associés, M. Proudhon est un inconséquent et un ingrat.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Les affaires de Sicile préoccupaient ce matin tous les esprits à l'Assemblée, et surtout les dernières nouvelles arrivées hier soir, et dont on ne saurait se dissimuler la gravité. La ville de Catane aurait été prise et saccagée par les troupes napolitaines, Syracuse se serait rendue à discrétion. On s'attendait à des événements sérieux à Palerme et à Messine.

— Le comité des finances examinera prochainement la proposition de MM. Randot, de Panat et Grehier de Fougereux, relative à l'indemnité des représentants, et pour laquelle l'urgence est demandée. Aux termes de cette proposition, l'indemnité de la dernière quinzaine d'avril et du mois de mai ne serait point payée aux représentants absents avec ou sans congé.

— Le vote de l'Assemblée nationale sur la question de l'expédition française à Rome n'était pas douteux. L'opinion de la majorité était bien formée; aussi le résultat du scrutin n'a étonné personne, pas même les montagnards. Quant à l'opinion de Paris, elle a été toute favorable à cette décision.

— On assure que M. Jérôme-Napoléon Bonaparte va être mis en demeure par quelques électeurs de se prononcer entre les nombreuses candidatures qu'il poursuit dans les départements. Le comité bonapartiste, à ce qui nous a été dit, reconnaît que M. Napoléon Bonaparte et M. Pierre Bonaparte peuvent être élus représentants, mais il croit aussi qu'ils ne doivent pas jeter la division dans les collèges électoraux par des candidatures multiples et exposer ainsi les candidatures anarchiques à passer, soit à leur suite, soit à l'aide de cette division.

— Plus elle approche de ses derniers moments, plus la Montagne s'agite dans les convulsions de la

rage et du désespoir.

Dans la séance de nuit qui a eu lieu hier, les Buvi-guier, les Deville, les James Demontry, les Félix Pyat, ont perfectionné l'interruption et passé toutes les bornes de l'inconvenance. La moindre des douceurs sorties de la bouche de ces graves paladins de l'Italie a été d'appeler M. O. Barrot lâche et traître, et M. Molé assassin. Ces gens-là ne sont disposés à décerner un brevet de courage qu'à l'assassin de M. Rossi, et à ceux qui ont arrosé du sang de cette victime le piédestal de leur détestable et éphémère popularité.

— Un attaché à la légation de France à Rio-Janeiro vient d'arriver à Paris. Il apporte des dépêches très importantes pour le ministre des affaires étrangères. Tous les agents français diplomatiques et militaires, au Rio de la Plata et au Brésil, sont d'accord qu'il ne peut plus être question de temporiser, et qu'il faut absolument en finir avec le dictateur Rosas; qu'il est urgent d'envoyer sans retard un corps expéditionnaire de 5 à 6.000 hommes pour faire lever le siège de Montevideo.

Ces dépêches ajoutent que le moindre retard peut entraîner des malheurs incalculables pour les intérêts français, non seulement dans le Rio de la Plata, mais dans toute l'Amérique du Sud.

Le Brésil paraît toujours disposé à prêter à la France un concours efficace par terre et par mer.

— M. Oudinot, fils de M. le général Oudinot, épouse Mlle de Castelbajac, fille de M. le général de Castelbajac, et petite-fille de Mme de la Rochefoucauld, douairière.

— On fait en ce moment de grands préparatifs pour le prochain établissement, à Saint-Maur, d'un camp qui ne contiendra pas moins de 22 à 25.000 hommes. Les troupes ne seront pas seulement campées, mais encore elles occuperont des logements baraqués.

— M. Achille Fould a fait la réponse suivante au rédacteur du *Siècle* :

« Paris, le 16 avril 1849.

« Monsieur,

« Vous avez reproduit ce matin un article ainsi conçu :

« On s'est demandé aujourd'hui, dans la salle des Pas-Perdus, à quel point étaient vrais les bruits qui circulaient parmi les représentants les mieux informés de la chronique secrète du gouvernement provisoire, à savoir que l'auteur de la proposition de la banqueroute de l'Etat, c'est le financier de la rue de Poitiers, M. Achille Fould. »

« Quoique, dans cette accusation, l'in vraisemblable le dispute à l'odieux, je crois devoir la repousser de la manière la plus énergique.

« Le fait est faux, complètement faux.

« Jamais je n'ai douté des ressources de mon pays, jamais je n'ai douté de sa loyauté.

« Si la proposition de la banqueroute a été faite au gouvernement provisoire, j'en renvoie la responsabilité à son auteur, je la rejette loin de moi avec indignation.

« J'attends de vous, comme un acte de justice auquel j'ai droit, la publication de cette lettre.

« J'ai l'honneur, etc. Achille Fould. »

— Un échange de notes a eu lieu entre les gouvernements de France et d'Angleterre, au sujet de la conduite récente du gouverneur de Mauric, qui a déclaré qu'il emploierait la force pour arrêter l'expédition que les colons de la Réunion préparaient pour Madagascar.

On assure que cette affaire, avant d'être livrée à la publicité, était déjà en voie d'arrangement.

— L'abaissement de la taxe des lettres en a tellement augmenté le nombre, que les employés ont peine à opérer le triage pour les heures de départ des courriers. Tout ce qui peut simplifier ce triage est donc d'un grand intérêt.

Jusqu'à ce moment on a été dans l'habitude de mettre d'abord sur les adresses le nom du destinataire, puis sa profession, son adresse, et enfin la ville et le pays.

Quelques personnes viennent de prendre le parti de renverser cet ordre, et de mettre d'abord le pays ou la ville où doit être dirigée la lettre; puis l'adresse, et finalement le nom; ce qui permet aux employés de reconnaître la destination, dès la première inspection.

Nous croyons qu'il doit suffire d'indiquer une amélioration si simple pour qu'elle soit généralement adoptée, et, comme la mode a une grande influence dans notre pays, nous devons ajouter qu'elle l'a été déjà par la bonne compagnie.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 16 avril 1849.

MM. Gouttal et Goudchaux soutiennent le principe de la réduction proposée par la commission sur le chap. 32. M. le ministre des finances la combat comme étant funeste au service.

L'Assemblée adopte la réduction de 300,000 fr. sur le chapitre 32 et celle de 500,000 fr. sur le chapitre 33.

M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat.

Votants,	630
Majorité absolue,	316
MM. Dussard,	369 voix.
Crépu,	319 —

Le reste de la liste sera imprimé demain.

MM. Dussard et Crépu ayant seuls obtenu la majorité, sont proclamés conseillers d'Etat. Un nouveau scrutin aura lieu demain.

Dans la séance du soir, à huit heures et demie, M. Jules Favre a présenté, au nom de la commission, son rapport qui conclut à l'urgence du crédit 1,200,000 fr. et à la discussion immédiate du fond.

L'Assemblée décide l'urgence. Elle décide ensuite qu'elle passera sur-le-champ à la discussion du projet de loi.

M. Emmanuel Arago demande que le ministère s'explique catégoriquement.

M. Odilon Barrot déclare que le gouvernement ne reconnaissant pas la République romaine, ne veut pas que de grands événements politiques s'accomplissent en dehors de l'action de la France. Car dût-on même faire le bien, il ne serait pas bon que le bien se fit en l'absence de la France. Le drapeau de la France ne sera engagé que dans les intérêts de la France. (Vive approbation.)

M. Ledru-Rollin, citant l'article 5 de la Constitution, soutient que l'expédition de Rome est, contrairement à cette Constitution, une atteinte portée à la liberté d'un peuple.

Le général de Lamoricière déclare qu'il ne croit pas avoir violé la Constitution en votant avec la commission pour que la France aille en Italie soutenir, sinon la République, du moins la liberté. (Très-bien.)

Le président donne lecture de l'article premier qui, au scrutin de division, est adopté par 393 voix contre 283.

En conséquence, l'Assemblée accorde le crédit demandé pour l'expédition.

L'article 2 est adopté par assis et levé.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du projet; mais, faute d'un nombre suffisant de votants, puisqu'il manque une voix pour compléter celui de 500, exigé par le règlement, le scrutin est annulé. Il sera recommencé demain.

La séance est levée à minuit et demi.

Séance du 17 avril 1849.

Présidence de M. le général Lamoricière.

Un des secrétaires donne lecture du procès-verbal.

M. Félix Pyat demande la parole sur le procès-verbal: Citoyens, dit-il, je dois vous expliquer les motifs de l'abstention de ce côté de la chambre dans le vote d'hier soir. (Rumeurs.)

VOIX DE DROITE: C'est inutile.

M. FÉLIX PYAT: Non, ce n'est point inutile; le procès-verbal fait mention de notre abstention.

M. LE PRÉSIDENT: Le procès-verbal ne fait pas mention de l'abstention; mais la circonstance de l'abstention résulte des faits rapportés au procès-verbal. J'invite M. Félix Pyat à ne point rentrer dans le fond du débat... (Aux voix!) Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant demande d'un crédit de 1,200,000 fr. pour le corps expéditionnaire de la Méditerranée.

Ce scrutin reste ouvert pendant une heure avant d'être complet. En voici le résultat.

Nombre des votants,	349
Pour l'adoption,	388
Contre —	161

L'Assemblée adopte.

M. L. FAUCHER, ministre de l'intérieur: Le 5 avril dernier j'ai présenté un projet de loi tendant à proroger la législation sur la presse. Cette législation expire le 1^{er} mai, l'urgence est évidente. Demain je ferai la demande formelle de l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT: Il va être procédé à un autre tour de scrutin pour la nomination de quatre conseillers d'Etat qui restent à désigner. Le scrutin est ouvert. Le dépouillement aura lieu dans l'un des bureaux.

A 3 heures, l'Assemblée reprend la délibération sur le budget des finances.

Elle en est restée au chap. 34.

Chap. 34. Payeurs: 1,060,000 fr.

M. Tas-el propose de réduire les traitements des payeurs d'une somme totale de 114,000 fr.

La commission accepte l'amendement.

Le ministre le repousse. (Aux voix!)

L'amendement est adopté.

Art. 36. Dépenses des services périmés. — Adopté.

Art. 37. Personnel des contributions directes. —

Adopté.

Art. 38. Dépenses diverses de cette administration: 1,616,158 fr.

M. Dabaux propose de réduire le crédit proposé dans ce chapitre d'une somme de 200,000 fr. applicable aux frais de bureaux des directeurs, aux frais d'impression et de confection des rôles et avertissements des contributions directes, etc., etc. (Aux voix!)

L'amendement est rejeté. Le chapitre est adopté.

M. Boulatignier présente des observations sur les décisions laconiques des conseils de préfecture, au sujet des réclamations des contribuables en matière de contributions directes. Il demande que les motifs du rejet des demandes en dégrèvement soient notifiés aux contribuables.

Les chap. 39 et 40 sont adoptés sans discussion.

Chap. 41. Remises aux percepteurs.

La commission propose une réduction de 500,000 fr. applicable au nombre de percepteurs.

M. le ministre convient que le nombre des percepteurs est trop considérable; il s'occupe de le réduire. Mais il ne faut pas, de prime abord, bouleverser des existences.

Le ministre accepte pour 1849 une diminution de 200,000 fr. Il prend l'engagement d'atteindre le chiffre de 500,000 en 1850; mais il prie l'Assemblée de ne pas le contraindre à adopter une mesure dure, immédiatement et sans préparation.

M. Goudchaux prétend qu'il ne s'agit pas, au fond, d'une somme de 500,000 fr., mais seulement de 500,000 fr. environ. La commission n'est pas si éloignée, comme on le voit, des vues du ministre.

A ce propos, l'orateur s'élève contre le mode d'application des économies décidées par l'Assemblée. On les applique aux fonctionnaires le plus nouvellement nommés; il en résulte que les réformes tombent sur les favoris de la République. Il prie le ministre de ne pas continuer ce mode d'économie. (Agitation sur la Montagne.)

M. LE MINISTRE DES FINANCES: Le préopinant fait allusion aux suppressions qui ont eu lieu dans les forêts. Je constate qu'il a commis une erreur. Les suppressions d'emplois ont d'abord porté sur les plus anciens, puis, subseqüemment, sur le plus récemment nommés; quand on applique une mesure rigoureuse, il faut suivre une règle, j'ai adopté celle qui m'a paru la plus juste.

Quant à la réduction, elle serait en fait de 560,000 francs.

Je l'accepte au taux de 200,000 fr. Si l'Assemblée la portait à 560,000, elle m'obligerait à des mesures d'une rigueur déplorable.

M. DESLONGRAIS: Le comité des finances a examiné le mode suivi par le ministre dans l'application des réductions d'emplois décrétées par vous.

Le comité a rendu hommage au principe adopté par le ministre. (Très bien!)

M. Gouttal, rapporteur, maintient la réduction de 500,000 fr.

Plusieurs perceptions dans les villes peuvent être supprimées sans inconvénient; elles ont été créées par fauteur, il est temps de les supprimer.

M. le ministre demande que les suppressions s'opèrent par extinction et par suite de vacance.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

Depuis un mois environ, nous savions que des soupçons de la nature la plus grave, pesaient sur l'ancienne administration démocratique sociale de la Guillotière; mais nous ne pouvions, sur la foi de rumeurs publiques, donner à des accusations de cette nature l'éclat de notre publicité. En outre, l'opposition que nous avions constamment faite à cette administration nous commandait une grande réserve, et imposait silence à notre conviction particulière.

Aujourd'hui, une instruction judiciaire est commencée; seize témoins ont été entendus; les faits sont connus, exagérés peut-être, et puisque nous ne sommes plus obligés de tenir secret ce que tout le monde sait, voici, jusqu'à ce jour, les imputations reconnues exactes :

Un adjoint au maire a reçu de différents maîtres de maisons de tolérance de la Guillotière, une somme de 800 fr. dont 700 fr. écus et 100 fr. en un billet de banque.

En outre, une somme de 2,000 fr. a été demandée par le même adjoint à qui elle fut promise, et à qui on l'apportait le jour même où l'administration fut remplacée.

L'adjoint allègue pour son excuse que le conseil municipal ayant refusé la somme de 3000 fr., demandée pour fonds secrets, lesquels fonds secrets étaient spécialement destinés à la surveillance de la prostitution clandestine, il a cru pouvoir faire payer aux maisons tolérées les frais d'un service qui les concernait en quelque sorte d'une manière directe.

Tels sont les faits reconnus jusqu'à ce jour. L'opinion publique s'en préoccupe vivement, à la Guil-

lotière. Les injures prodiguées par la démocratie socialiste aux corrupteurs et aux corrompus, les airs de haute vertu que ce parti affecte en toute circonstance, rendent les commentaires plus nombreux et l'indignation plus grande.

En pareille circonstance et devant les investigations de la justice, il faut s'abstenir et se mettre en garde contre toute exagération. Il se peut, et nous le désirons, que l'ancienne administration de la Guillotière ait agi avec imprudence, mais avec bonne foi ; dans ce cas, tout se bornera pour elle à justifier de l'emploi des sommes reçues.

Jusqu'à ce jour il n'y a eu ni arrestation ni poursuite, ainsi que le bruit en a couru. Tout se borne à une information sévère.

Nous croyons même pouvoir ajouter que les dépositions recueillies plaçant M. Cornu en dehors de ce débat.

— La réunion électorale qui s'est tenue le mardi 17, à la Rotonde, a été interrompue par une invasion de socialistes qui ont rendu toute discussion et toute délibération impossibles.

Si nous sommes bien informés, cette bruyante et tumultueuse interruption serait la mise à exécution d'un mot d'ordre en vertu duquel les partisans de la République rouge auraient décidé qu'ils rendraient impossible toute réunion d'électeurs modérés.

En présence d'une aussi odieuse tyrannie, l'autorité doit prendre des mesures pour assurer à chacun le libre exercice de ses droits électoraux.

Singulière liberté, en vertu de laquelle nous ne pourrions voter que protégés par les baïonnettes !

— Nous apprenons que le transport des correspondances entre la France et la Lombardie n'aurait point eu à souffrir dans le cas où la guerre en Italie eût continué.

L'administration des postes avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer ses transports par la Suisse.

— Sur la demande de la ville d'Aix-les-Bains (Savoie), le gouvernement vient de faire savoir, par une circulaire, que dorénavant les étrangers qui désireront venir prendre les eaux dans cette ville ne seront plus obligés d'être munis de passeports ; un certificat d'un médecin, légalisé par les autorités locales, et constatant que la maladie du voyageur exige le traitement par ces eaux, suffira.

— Avant hier, on a retiré du Rhône, à Saint Clair, un homme qui était encore vivant. Il avait reçu à la tête de fortes contusions. On l'a transporté à l'hôpital dans un état presque désespéré.

— Des habitants de l'arrondissement de Trévoux, en grand nombre, viennent d'adresser à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce une pétition dans le but d'obtenir une subvention et le concours d'un ingénieur des ponts-et-chaussées pour faire les études du canal qui doit unir la Saône à l'Ain.

— La brigade du général Renaud, composée des 16^e et 26^e légères, cantonnées à Maçon et à Bourg, est arrivée hier à Lyon et est repartie ce matin par les bateaux à vapeur du Rhône pour se rendre à Marseille, en remplacement de la brigade expéditionnaire.

— On lit dans le *Courrier républicain* de Dijon :

« Un des jours de la semaine dernière, un malheureux soldat, logé en ville, qui s'était attardé avec un camarade, voulut rentrer à son logement au milieu de la nuit, tandis que le camarade, lui, crut devoir continuer de boire jusqu'au lendemain ; mais n'osant déranger personne chez ses hôtes, et croyant peut-être que son absence n'avait pas été remarquée, il imagina de rentrer silencieusement par une fenêtre, dont les barreaux lui parurent assez distants pour le laisser passer. Mais il avait bu un coup de trop, sans doute ; il avait mal calculé, et il ne prit pas bien ses mesures dans l'exécution de l'entreprise, tellement qu'il resta la tête engagée entre deux barreaux.

« Espérant se dégager, il s'agit comme font tous ceux qui se trouvent dans une extrémité pareille, et il s'agit au point de se casser un bras ; et quand, réveillés et attirés par le bruit de ses efforts et par ses gémissements, quelques voisins vinrent à son secours, le pauvre soldat était étranglé et expirant. Et, par suite de ce déplorable préjugé qu'on doit attendre la justice en circonstance pareille, on le laissa pendant une heure entière dans cette position affreuse, sans oser le toucher. Quand la justice parut

sur les lieux, le soldat respirait encore ; mais il n'y avait plus d'espérance, et il rendit promptement le dernier soupir. »

— L'auteur du vol dont nous avons parlé dans notre n° du 19, a été découvert par les soins de M. Villeneuve, commissaire de police de la Métropole.

La montre-Lépine, le sautoir et la clé en or, ont été trouvés, ainsi que la bourse ; il est vrai qu'elle était dépourvue des 50 fr. Le voleur est encore prévenu de quatre autres vols d'argent commis dans les mêmes circonstances contre des maîtres marinières qui avaient leurs bateaux amarrés sur le quai, depuis Serin à la Quarantaine.

Tribunaux.

La session des assises de la Seine, pour la deuxième quinzaine du mois d'avril, s'est ouverte aujourd'hui sous la présidence de M. le conseiller Parfieu Lafosse.

Plusieurs ouvriers ont été, sur leur demande, et conformément aux conclusions de M. Meynard de Frain, avocat-général, dispensés des fonctions de juré.

Plusieurs affaires, relatives à des délits commis dans des clubs, seront jugées dans le cours de cette session.

Le mercredi 21, M. Pommier, gérant du journal *l'Assemblée Nationale*, et M. Neffler, gérant du journal *la Presse*, comparaitront devant le jury, comme prévenus de diffamation envers M. Recurt, ancien préfet de la Seine.

Le mercredi 27, M. Challier, gérant du *Courrier de la Somme*, sera traduit pour outrage envers M. Armand Marrast, président de l'Assemblée nationale.

M. Duchêne, gérant du journal *le Peuple*, est cité de nouveau à comparaître pour l'audience du samedi 28.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Nous n'avons aujourd'hui aucune nouvelle importante de la Hongrie, mais le fait d'une attaque contre Pesth est probable. Toutes les prétentions des Autrichiens se bornent en ce moment à couvrir cette capitale.

L'abandon par le général Fabvier du commandement de l'armée danoise est certain. On a exécuté un plan de campagne autre que celui qu'il avait proposé.

— Le duché de Hesse-Cassel se prononce pour l'empire allemand, avec le roi de Prusse pour empereur. Le grand-duché de Bade prend également, dit-on, la même résolution. On compte en général sur l'adhésion de presque tous les petits États. Déjà vingt-six gouvernements allemands ont motivé, jusqu'ici, au cabinet de Berlin, qu'ils adhéraient à la résolution prise par l'Assemblée nationale allemande relativement à la question de l'empereur. La Bavière et le Wurtemberg protestent énergiquement contre cette transformation qui, d'après ces deux États, est une atteinte portée aux droits de souveraineté de chaque gouvernement en particulier.

— On lit dans la *Gazette de Leipzig*, sous la rubrique de Munich, 9 avril :

« Le gouvernement bavarois a déjà pris sa résolution à l'égard de la note-circulaire prussienne, et s'appuie, pour la non-reconnaissance des droits fondamentaux, sur la constitution bavaroise. Ne pouvant rien faire sans l'assentiment et la coopération des États, le gouvernement proteste contre la dignité d'empereur héréditaire, surtout conférée au roi de Prusse, et proteste solennellement contre l'organisation de l'Allemagne sans l'Autriche, en réservant tous ses droits de souveraineté.

« Le gouvernement wurtembergeois s'est aussi, depuis quelque temps, beaucoup rapproché de ceux de Vienne et de Munich.

Vienne, 11 avril. — On s'attend ici à de graves événements. Tous les ministres ont été mandés hier, par une dépêche télégraphique, à Olmütz ; ils sont partis. On parle d'un changement dans le commandement supérieur de l'armée de Hongrie et dans le ministère. Le feld-maréchal L. Woblgemuth, rétabli de son indisposition, est parti pour la Hongrie, où il prendra le commandement des troupes concentrées près de Comorn. Le général Benedek est attendu aujourd'hui ou demain. La retraite du comte Nadiou est considérée comme certaine. On dit aussi que le

prince Windischgrätz a manifesté le désir d'entamer les négociations de paix avec les Hongrois, et que le ministère a répondu que, dans ce cas, il se retirerait.

Nouvelles diverses.

Un beau jeune homme, faisant précéder son nom de aristocratique, était venu s'installer, il y a quelque temps, en compagnie d'une élégante dame un peu plus âgée que lui et qu'il disait être sa femme, à l'hôtel de Hollande, rue des Vieux-Augustins. Menant grand train, parlant haut, mettant à tout propos sur le tapis ses titres, ses propriétés, il n'avait pas tardé à capter l'entière confiance des propriétaires de l'hôtel, qui, non contents de lui faire un crédit illimité, lui ouvraient leur bourse, où, du reste, il ne puisait que discrètement.

Cependant, il ne se passait pas de semaine sans que quelque objet de prix disparût ; tantôt une montre, tantôt de la lingerie. Les maîtres de la maison renvoyaient leurs domestiques, faisaient leurs déclarations au commissaire de police, exigeaient une surveillance incessante, sans que les vols discontinuassent. Les soupçons, toutefois, n'avaient pas porté un seul instant sur le jeune ménage, lorsqu'un beau jour le mari et la femme qui avaient dit aller passer la soirée au spectacle, ne rentrèrent pas. Depuis lors, on n'avait plus de leurs nouvelles, lorsqu'un jeune chien, dont on leur avait fait cadeau, arriva à l'hôtel, traînant à son collier la moitié d'une laisse avec laquelle on l'avait sans doute attaché et qu'il était parvenu à rompre. Le collier du chien, que l'on examina, portait le nom mais pas l'adresse de ses nouveaux maîtres. On prit le parti de le garder, dans l'espérance qu'on le ferait réclamer. Cette prévision ne tarda pas à se réaliser. Un commissionnaire, envoyé, par une dame, vint demander à l'hôtel de Hollande qu'on lui remit le chien, dans le cas où il serait revenu.

On questionna ce commissionnaire, on se rendit avec lui près de la femme qui l'envoyait et qui l'attendait sur le quai voisin ; puis celle-ci ayant été conduite chez le commissaire de police, indiqua le domicile où le jeune homme et sa prétendue femme se cachaient, quai des Ormes, sous de faux noms.

Tous deux ont été arrêtés. On a trouvé en leur possession une partie des effets volés pendant leur séjour à l'hôtel de Hollande.

— Des individus, qui cumulaient les vices d'ivrognes et de voleurs, s'étant abreuvés à même des futailles d'esprit déposées sur les quais de Rouen, en ont été cruellement punis. Par suite de l'ivresse violente causée par cette dangereuse boisson, trois de ces malheureux ont été frappés d'apoplexie ou de vertiges ; deux ont succombé avant hier, et le troisième, un nommé J., demeurant rue de la Grosse-Boutelle, est mort hier matin à l'hôtel-Dieu, où il avait été transporté.

Le bruit circule que les hussards hongrois ont remporté une nouvelle victoire sur les Autrichiens. Ils auraient mis en déroute complète la cavalerie de Windischgrätz.

Le Nord occupe donc en ce moment les esprits bien plus que le Midi, car l'on regarde toujours ici les affaires d'Italie comme terminées.

Une nouvelle télégraphique signale la victoire des Napolitains et la soumission de Syracuse.

On déplore le sac de la malheureuse ville de Catane, qui réunissait près de 60 mille habitants.

La majorité obtenue par le ministère dans la séance de ce jour, pour les affaires d'Italie, a donné les derniers cours en hausse.

Le 5 p. 0/0 ouvre, au cours le plus haut, à 90 10, descend à 89 70, et ferme à 89 95, offert fin courant, et 89 55 au comptant.

C'est une légère amélioration de 5 c. sur hier. La Banque de France débute à 2,425 et perd 10 à 2415.

Le 3 p. 0/0 commence comme hier à 57 50, descend à 57 30, et finit à 57 35 à terme, et 57 30 au comptant.

Les chemins de fer n'éprouvent aucun changement notable :

Orléans se maintient à 862 50.

Avignon-Marseille à 221 25.

Le Nord flote entre 460 et 418 75 dernier cours.

La Bourse offre une grande tenue ; on est revenu, pour la dixième fois, à 90 fr. ; mais à ce cours il se présente toujours des inscriptions considérables au comptant provenant des caisses d'épargne. On vend par jour une soixantaine de mille livres de rente de ces valeurs ; mais elles sont absorbées, et c'est encore de la hausse au fond de tout cela, 93, 94 et 95 pour les mois de mai et de juin et peut-être plus tôt encore. Tel est le marché jugé avec impartialité.

A. MINDEL, gérant.

Imprimerie, 11, rue de la Harpe, 11.